

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>22184</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascal FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

**Secrétaire de séance :** Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services



### Renouvellement de la convention de mutualisation du plan de formation entre les communes du Bocage bressuirais et l'Agglo2B

La convention de mutualisation entre les communes et la CA2B portant sur le plan de formation mutualisé des agents territoriaux s'achève en 2022.

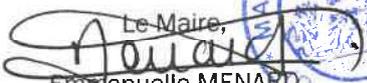
Les termes de la prochaine convention seront identiques à la précédente, celle-ci correspond à la période allant de 2023 à 2025.

Le comité technique a été saisi pour avis au sujet de cette convention.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la convention telle que présentée en séance
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20221014-DG\_DEL\_2022\_184-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2022  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire  
Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :